

## Réunion publique commune aux conseils consultatif de quartier « La Fourche-Guy Môquet » et « Epinettes-Bessières »

**Le 29 septembre 2015**

Au centre d'animation La Jonquière 88, rue La Jonquière Paris 17<sup>e</sup>

Thème

« **Les écoles** »

### À la tribune :

**Geoffroy BOULARD**, Conseiller de Paris, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, délégué au quartier La Fourche-Guy Môquet

**Jérôme DUBUS**, Conseiller de Paris, délégué du maire au quartier Epinettes-Bessières

**Alix BOUGERET**, Conseillère de Paris en charge des Affaires scolaires

**Hugues CHARPENTIER**, Adjoint au maire chargé de la Jeunesse et des Sports

**Philippe GUERRE**, Adjoint au maire chargé du Commerce et de l'Artisanat

**Cécile FRATTAROLI**, Conseillère d'arrondissement déléguée aux Affaires scolaires

\*\*\*

**Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS** introduisent la réunion par des remerciements à l'attention des habitants, des intervenants et des élus ainsi qu'à l'association ACTISCE pour son accueil au sein du centre d'animation La Jonquière.

Ils soulignent combien le thème évoqué ce soir est important, notamment pour ces deux quartiers qui ont été particulièrement concernés par la révision de la carte des zones d'éducation prioritaire en cette fin d'année 2014. La mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement a œuvré pour le maintien des zones d'éducation prioritaire car des moyens supplémentaires sont alloués aux écoles concernées qui peuvent ainsi accompagnés au mieux les élèves dans leur scolarité.

**Alix BOUGERET et Cécile FRATTAROLI** poursuivent en présentant les écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement et ce qui relève des affaires scolaires.

Le 17<sup>ème</sup> arrondissement regroupe 45 écoles dont 20 maternelles, 17 primaires et 8 polyvalentes.

13 écoles sont situées dans le périmètre des conseils de quartier La Fourche-Guy Môquet et Epinettes-Bessières. Les écoles maternelles concernées sont Bessières, Epinettes, Bréchet, Saint-Ange, Lagache, Dautancourt, cité des Fleurs et les écoles Bessières, Kellner, Epinettes, Pouchet, Lagache, Saint-Ouen pour l'élémentaire.

**Les intervenants** sur les affaires scolaires sont au niveau de la Mairie Paris :

- Alexandra Cordebar, Adjointe au maire de Paris :
- La DASCO (direction des affaires scolaires de la Mairie de Paris)

La DASCO se décline dans chaque arrondissement en CAS (Circonscription des affaires scolaires). Agnès Combessis assure la direction de la CAS du 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissement.

Les intervenants sur les affaires scolaires au niveau de la Mairie du 17<sup>ème</sup> sont :

Brigitte Kuster - Maire du 17<sup>ème</sup>, Alix Bougeret - Conseillère de Paris, Cécile Frattaroli - Conseillère d'arrondissement ainsi que la SLA (Section Locale d'Architecture) et la Caisse des écoles.

## Le Budget

Les dépenses d'entretien ou les travaux d'urgence nécessaires aux écoles sont financés grâce à l'Etat spécial de la mairie d'arrondissement. 146 000 € ont ainsi été consommés sur l'enveloppe de 2014, soit près de 32 % du budget alloué pour ce type d'intervention.

Concernant les investissements plusieurs budgets interviennent :

- L'enveloppe arbitrée par la mairie d'arrondissement, cela concerne les travaux et opérations inférieure à 1 million €. En 2014, le maire du 17<sup>ème</sup> a ainsi consacré 1,7 millions € aux écoles sur une enveloppe de 3,1 millions dévolue aux équipements de proximité.
- L'enveloppe de la mairie de Paris consacrée aux grandes opérations (construction, restructuration) supérieures à 1 million €. A titre d'exemple, la réhabilitation d'une école coûte 5 millions € et la construction d'une nouvelle école 20 millions €.

## La répartition des rôles entre la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement :

La Ville de Paris gère le personnel des écoles (animateurs, agents d'entretien, gardiens), elle assure l'organisation des temps périscolaires (ARE), notamment le choix des ateliers, le recrutement des animateurs et des REV (Responsable Éducation Ville)

La Mairie d'arrondissement est chargée des inscriptions scolaires et des dérogations scolaires :

- Nombre d'enfants inscrits : 10 101 enfants
- Nombre de demandes de dérogations en 2015 : 280

La mairie du 17<sup>ème</sup> coordonne l'entretien des bâtiments. Elle participe également à la vie scolaire par le fonds d'aide aux écoles (budget de 500 € maximum par école tous les 2 ans), par le lancement de la dictée du 17<sup>ème</sup> ou encore en offrant des vélos pour les kermesses. Les élus du 17<sup>ème</sup> représentent également la mairie au sein des conseils d'écoles, ils sont en lien avec les associations de parents d'élèves et accompagnent les projets pédagogiques.

**La cantine scolaire** est gérée par la caisse des écoles. Brigitte Kuster, maire d'arrondissement assure la présidence du comité de gestion de cet établissement public. Ce comité se réunit 4 fois par an, il est composé d'élus de la majorité et de l'opposition ainsi que de bénévoles.

L'activité de restauration représente :

- 10 000 repas par jour /4 500 le mercredi
- 260 agents employés
- 6 centres cuiseurs dirigés par 6 chefs de cuisine

Les repas sont préparés dans les centres cuiseurs suivant le principe de la liaison chaude. Une nutritionniste participe à l'élaboration des menus. Les produits sélectionnés respectent des chartes de qualité précises et 20% sont d'origine biologique, et plus de 50% sont issus d'une production locale.

Les tarifs des cantines sont votés par le conseil de Paris. Il est à noter qu'une nouvelle grille tarifaire sera appliquée à la rentrée avec la création de 2 nouvelles tranches 9 et 10 portant à 6 et 7 € le repas.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site de la caisse des écoles <http://cde17.fr>

**La carte scolaire** est un ouvrage remis sur la table en chaque début d'année. L'enjeu est important puisqu'il est question de l'ouverture ou de la fermeture de classes. Cette décision est votée par le comité départemental de l'éducation nationale après consultation de la Mairie, de la Ville de Paris et du rectorat.

**La sectorisation** vise à organiser la répartition des élèves sur un territoire donné. A Paris, depuis 2005, le Conseil de Paris est saisi pour approuver les modifications de la sectorisation préparées avec les exécutifs des arrondissements. Sur le 17<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture d'un nouveau collège et d'une nouvelle école polyvalente dans la ZAC Batignolles a donné lieu à une modification de la sectorisation.

**Une nouvelle carte de zones d'éducation prioritaire (REP)** a été mise en place pour la rentrée 2015. Les écoles classées REP sur les quartiers La Fourche-Guy Môquet et Epinettes-Bessières sont les écoles Bessières, Epinettes, Bréchet, Cité des Fleurs, Pouchet et Kellner. Ce dispositif permet d'avoir des effectifs réduits dans les classes (en maternelle, en élémentaire), des moyens financiers et humains supplémentaires...

**La sécurité** autour des écoles se traduit par la pose de ralentisseurs et panneaux lumineux aux abords pour sensibiliser les automobilistes. Des agents sont positionnés pour faciliter la traversée sur les axes dangereux (points écoles). Le plan Vigipirate a permis d'accélérer la mise en place de visiophones et le commissariat, en lien avec la mairie et les directeurs, intervient lors de signalement.

\*\*\*

Pour répondre aux questions des habitants, **les élus et les directeurs d'école** ont apporté les précisions suivantes :

- La pédagogie employée dans les écoles relève de l'Education nationale, la mairie d'arrondissement n'intervient pas dans le domaine éducatif.
- La création de la ZAC et l'arrivée de nouveaux habitants ont entraîné un redécoupage des secteurs scolaires. La dernière sectorisation a été réalisée à la rentrée scolaire 2014. Toutefois, la sectorisation du quartier des Epinettes n'a été revue qu'à la marge et le découpage du secteur de l'école des Epinettes n'a subi aucun changement.
- L'école des Epinettes vient de bénéficier du classement en REP, des moyens supplémentaires lui sont donc apportés. Le rectorat et le conseil d'école seront saisis des problèmes évoqués, notamment la nécessité d'une stabilité de l'équipe enseignante dans cette école.
- Les écoles classées en zone d'éducation prioritaire bénéficient de moyens supplémentaires grâce au concours de l'Etat. Cela se traduit par moins d'enfants par classe ou encore par des accès privilégiés à des sorties culturelles, à des classes vertes...
- Les dérogations font l'objet d'une procédure administrative du rectorat, elles sont accordées à la marge. On constate néanmoins qu'une fuite s'opère vers les écoles privées pour échapper à certaines sectorisations.
- Le conseil de quartier Epinettes-Bessières va financer 2 ralentisseurs aux abords de l'école Kellner et la mairie du 17<sup>ème</sup> a sollicité la Préfecture pour renforcer la sécurité par un point école.
- La mairie d'arrondissement souhaiterait que des points écoles soient déployés dans les 45 écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement mais un problème se pose au niveau du recrutement des personnes. Les rémunérations sont basses au regard des tâches demandées, il y a donc peu de candidats pour occuper cette fonction.
- Des actions éducatives sont mises en place dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux dangers de la circulation et être vigilant.
- L'association ACTISCE recense beaucoup de demandes en soutien scolaire qu'ils n'arrivent pas à satisfaire faute de bénévoles. Un appel est lancé auprès des habitants volontaires pour assurer du soutien scolaire en s'engageant sur l'année. Retrouvez les informations sur l'association en cliquant sur [www.anim-lajonquiere.org](http://www.anim-lajonquiere.org)
- L'association Actions Jeunes s'inscrit dans le dispositif [Orange RockCorps](#) en initiant des opérations de gros nettoyage avec des jeunes qui reçoivent en retour des places pour assister à un concert. Ces actions pourraient se faire aux abords des écoles et éviter que la propreté ne s'arrête aux portes de l'établissement scolaire.